



# La Maison des Enfants

## FICHE ADMINISTRATIVE

Date du séjour: du \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ au \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

**ENFANT** : Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_ Age au moment du séjour : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_ Age au moment du séjour : \_\_\_\_\_

### PARENTS ou responsables légaux :

1 Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

2 Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

➤ **Portable 1** : \_\_\_\_\_ **Portable 2** : \_\_\_\_\_

➤ **Adresse mail** (pour confirmer la réservation) : \_\_\_\_\_

✓ **Adresse de la résidence principale** (facturation) : \_\_\_\_\_

### Je souhaite réserver la prestation suivante

➤ **Demi-journée matin Mini** de 8h30 à 12h30  ou 13h30 à 17h30  x \_\_\_\_ à **19€**  
Lun Mar Mer Jeu Ven

➤ **Forfait** (nominatif) **5 ½ journées Mini** consécutives matin  ou a.midi  x \_\_\_\_ à **73€**

➤ **Demi-journée Maxi** (repas fourni) de 8h30 à 13h30 x \_\_\_\_ à **33€**  
Lun Mar Mer Jeu Ven

➤ **JOURNEE** (repas + goûter fournis) de 8h30 à 17h30 x \_\_\_\_ à **45€**  
Lun Mar Mer Jeu Ven

➤ **Forfait** (nominatif) **5 journées** (repas + goûter fournis) x \_\_\_\_ à **177€**

Pour un total de \_\_\_\_\_ €

La fourniture des repas n'est possible que pour les enfants à partir de 12 mois révolus.

**Le nombre de places pour les 6/18 mois étant limité à 5, ils ne seront accueillis qu'en demi-journée.**

- **10% sur les forfaits pour le second enfant d'une même fratrie**  
**Les parents fournissent le goûter**

Le règlement joint au dossier devra être libellé à l'ordre du TRESOR PUBLIC.

Dossier reçu le:

Doc manquant :

Résa confirmée le :

**PERSONNES SUSCEPTIBLES de venir chercher votre enfant :**

Nom-Prénom : \_\_\_\_\_ Portable : \_\_\_\_\_

Nom-Prénom : \_\_\_\_\_ Portable : \_\_\_\_\_

Nom-Prénom : \_\_\_\_\_ Portable : \_\_\_\_\_

***Ces personnes devront être majeures et devront présenter une pièce d'identité.***

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_

responsable légal de l'enfant \_\_\_\_\_

***ATTESTE*** que la vaccination de mon enfant est à jour (merci de joindre la photocopie du DTP, sinon la réservation ne pourra être pas validée.)

**AUTORISE :**

- ✓ la responsable ou son adjointe à administrer un antipyrétique (paracétamol) en cas de fièvre supérieure à 38,5° (joindre l'ordonnance du médecin traitant autorisant cette administration).
- ✓ à faire soigner mon enfant par un médecin et à le transporter à l'hôpital ainsi qu'à effectuer une intervention chirurgicale avec anesthésie en cas d'urgence.
- ✓ le personnel à sortir mon enfant hors de la garderie pour aller en pique-nique ou en promenade.
- ✓ la prise de photos (affichage des activités dans les locaux).

**CERTIFIE**

- ✓ exacts les renseignements ci-dessus.
- ✓ avoir pris connaissance du règlement intérieur et accepte ses conditions.

**Joindre la photocopie d'une pièce d'identité de l'enfant et des parents (côté photo).**

A \_\_\_\_\_

Le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / 2023

SIGNATURE DU REPRÉSENTANT LÉGAL :  
Précédée de la mention « lu et approuvé »



# La Maison des Enfants

## FICHE INDIVIDUELLE DE RENSEIGNEMENTS 6 mois - 5 ans

**ENFANT** : Nom :

Prénom :

Votre enfant marche-t-il ? :  oui  non En cours

### HABITUDES DE VIE DE VOTRE ENFANT :

- Votre enfant possède-t-il un doudou ?  oui  non  
une sucette ?  oui  non  
*Si oui, merci d'écrire le nom et prénom de l'enfant dessus.*
  - Votre enfant fait-il la sieste ?  oui  non  
Si oui, fait-il la sieste :  le matin  l'après-midi
  - Votre enfant porte-t-il des couches ?  oui  non  
Si oui, il porte des couches :  toute la journée  à la sieste
  - Votre enfant mange-t-il ?  mixé  en morceaux  
Votre enfant mange-t-il seul ?  oui  non
  - Votre enfant peut-il boire l'eau du robinet ?  oui  non  
*Si non, merci de fournir une bouteille d'eau non entamée*
  - Votre enfant a-t-il des allergies ?  oui  non  
Si oui, lesquelles ?
- 

- Votre enfant a-t-il des problèmes de santé ?  OUI  NON  
Si oui, lesquels ?
- 

- Quel est son mode de garde habituel ? \_\_\_\_\_

### Autres informations importantes concernant votre enfant :

---

**Merci de fournir** : les couches, le mode de nettoyage- (lingette ou coton avec savon ou liniment), un change, une turbulette pour la sieste, le doudou et la sucette pour les petits chagrins.





# La Maison des Enfants

## Garderie Touristique

### RÈGLEMENT INTERIEUR

de 6 mois à 5 ans

#### La Maison des Enfants d'Aussois vous accueille

de 8h45 à 17h15

pour la saison d'été, du lundi au vendredi 5j (fermeture samedi et dimanche)  
pour la saison d'hiver du lundi au dimanche 6/7j (fermeture le samedi)

Sa capacité maximale et modulable d'accueil est de 21 places l'hiver, et 7 places l'été. La Maison des Enfants d'Aussois accueille simultanément la halte-garderie communale et touristique.

C'est une structure située sur le front de neige de la station, au cœur de l'espace enfants. La Maison des Enfants est gérée par la commune d'Aussois.

L'agrément est délivré par le service de protection maternelle et infantile (PMI) qui en assure le contrôle.

#### **I) Réservation - Inscription :**

La réservation s'effectue par mail, par courrier ou sur place.

L'inscription définitive sera validée après réception de la totalité du règlement (non remboursable en cas d'annulation).

Aucun remboursement ne pourra être effectué sauf en cas de maladie sur présentation d'un certificat médical ou d'interruption par la Directrice (ou l'adjointe) de la Maison des Enfants, du séjour de votre enfant du fait d'importantes difficultés d'adaptation.

Pour les personnes CCAS, un chèque de caution sera demandé. Il vous sera restitué à votre arrivée.

**POUR VALIDER L'INSCRIPTION** tous les documents ci-dessous devront être fournis :

- ✓ Fiche de renseignements et de réservation
- ✓ L'ordonnance d'antipyrétique
- ✓ La photocopie des vaccinations : 2 injections de DTP sont obligatoires pour l'accès à la collectivité. Si l'enfant n'est pas à jour, il ne peut être accueilli.
- ✓ Règlement intérieur signé (dernière page seulement)
- ✓ La totalité du règlement.
- ✓ Photocopie de la carte d'identité (côté photo) ou passeport des 2 parents ou responsable légal(e) et page du livret de famille de l'enfant (obligatoires).

**Tout dossier incomplet ne pourra être accepté.**

## **II) Admission :**

Les enfants doivent être confiés en bonne santé et en parfait état de propreté.

Les enfants fiévreux ne seront pas acceptés.

Dans l'intérêt de l'enfant, la Directrice (ou son adjointe) de la Maison des Enfants se réserve le droit d'exclure un enfant qui ne s'adapterait pas à la garderie.

**L'accueil des enfants** est effectué dans les plages horaires suivantes pour leur confort et la réalisation des activités pédagogiques ou ludiques :

### **Le matin :**

Arrivée entre 8h45 et 10h00 et départ entre 11h30 et 11h50

### **L'après-midi de :**

Arrivée entre 13h30 et 14h30 et départ entre 16h30 et 17h05.

## **III) Repas :**

Il est fourni par la structure à partir de 12 mois révolus à partir du moment où l'enfant a commencé l'alimentation diversifiée.

Les parents fournissent les dosettes de lait si l'enfant prend encore un biberon de lait au cours de son accueil. Aucune alimentation entamée ne sera acceptée.

Si l'enfant ne boit pas l'eau du robinet, merci de fournir une bouteille non ouverte de 50cl.

**Délai à respecter si vous souhaitez réserver un repas pour votre enfant : au plus tard le jeudi matin de la semaine précédente** du séjour de l'enfant.

Les parents fournissent le goûter de l'après-midi.

#### **IV) Change :**

Pour le bien-être de votre enfant, il est conseillé de marquer les vêtements aux **nom et prénom** de l'enfant.

Merci de prévoir un petit sac de vêtements de rechange, des couches (si besoin), des chaussons, une tenue pour jouer à l'extérieur (tenue adaptée au temps du moment), lunettes de soleil et crème solaire, le tout noté **aux nom et prénom** de l'enfant. Si l'enfant n'a pas d'équipement adapté pour l'extérieur, il ne pourra sortir.

Par mesure de sécurité, **les bijoux sont interdits**.

#### **V) Handicap et maladie chronique :**

La maison des enfants a la possibilité d'accueillir des enfants porteurs de handicap et/ou atteints de maladies chroniques. Dans ce cas, un PAI (Protocole d'Accueil Individualisé) peut -être mis en place avec la famille, les professionnels et le médecin de l'enfant pour une prise en charge adaptée de l'enfant.

#### **VI) PACK ESF-GARDERIE :**

Merci de prévoir un grand sac « sac de courses » pour le casque, les gants, les lunettes et les vêtements de rechange.

**Quand l'enfant ne fréquente plus la structure dans la journée, l'accès à la garderie n'est plus possible pour la famille. L'entrée n'est possible que pendant les heures d'accueil.**

#### **VII) Jeux-Activités :**

Diverses activités sont proposées à vos enfants selon leur âge.

- ✓ Activités manuelles : gommettes, play-maïs, modelage.
- ✓ Activités spontanées : dinette, poupées, constructions, voitures.
- ✓ Activités corporelles : danse, chants, motricité.
- ✓ Activités extérieures : pique-nique, balade, jeux d'eau.

**VIII) Participation financière :** Les tarifs sont fixés par la délibération du Conseil Municipal d'Aussois avant le début de la saison d'été et de la saison d'hiver et sont affichés dans la structure. Une facture sera remise lors de tout règlement de séjour.

#### **IX) Personnel :**

La direction de la Maison des Enfants est assurée par une Educatrice de jeunes-enfants.

En l'absence de la personne chargée des fonctions de direction, la continuité de ses fonctions est assurée par la directrice adjointe de la Maison des Enfants.

Du personnel qualifié et diplômé est mobilisé au quotidien pour assurer l'accueil, le soin, le développement et le bien-être des enfants.

**IMPORTANT :**

En cas d'accident, ou tout état d'un enfant nécessitant les soins d'urgence, la responsable (ou son adjointe) prend la décision de téléphoner au 112 et informe immédiatement les parents dès qu'elle est en mesure de les joindre.

**X) LES DEPARTS :**

Les enfants seront remis aux parents ou aux personnes autorisées par le ou les tuteurs légaux.

Si une personne inconnue des membres de l'équipe vient chercher l'enfant, elle devra être munie d'une autorisation écrite nominative, datée et signée. Les parents devront avoir prévenus le personnel. Les mineurs de moins de 18 ans ne sont pas autorisés à récupérer les enfants.

Le personnel de la Maison des Enfants pourra refuser de remettre un enfant à son représentant légal si celui-ci ne lui semble pas en capacité d'assurer son retour au foyer. Les parents qui seront amenés à récupérer leur(s) enfant(s) au -delà des heures de fermeture de la structure (retard supérieur à 15mm) auront une pénalité financière de 15€/heure.

Le présent règlement de fonctionnement de la Maison des Enfants - garderie touristique est applicable à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023.

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_

Responsable légal de l'enfant \_\_\_\_\_

**Déclare avoir pris connaissance du présent règlement et l'accepter sans réserve.**

À \_\_\_\_\_

Le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / 2023

**Page à retourner signée**

**SIGNATURE :**